

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

FB/AP n° 2022/07

Objet de la délibération :

Signature d'un contrat de relance du logement entre l'Etat et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et les communes d'Epernon, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et Hanches, fixant notamment des objectifs de création de logements pour la ville d'Epernon

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 25

S'abstiennent :

- Dalila DOROL
- Hélène CHARRIER
(Pouvoir à Dalila DOROL)

Date de la convocation :

05 AVRIL 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULE, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD.

Excusées :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Stéphanie RICHARD
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Hélène CHARRIER, Pouvoir à Dalila DOROL

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT
- Marie-France DURAND

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code de Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 551-1 relatif aux agences départementales,

Vu le projet de contrat entre l'Etat et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, et les communes d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Epernon et Hanches, fixant pour ces communes les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance,

Vu l'objectif de production de logements qui est fixé au nombre de 31 logements créés pour la ville d'Epernon, déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022,

Considérant le fait que les communes concernées par l'aide sont signataires du contrat de relance de la construction durable ;

Monsieur le Maire propose de signer le projet de contrat entre l'Etat et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France et les communes d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Epernon et Hanches, fixant les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :



2022-78

- **APPROUVE** le projet de contrat et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Epernon, le 11 avril 2022

Le Maire,
F. BELHOMME

